Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 035-213501232-20261102-DEL202611002-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOVEN

SÉANCE DU 02/11/2026
DATE DE CONVOCATION : 27/10/2026
CONSEILLERS EN EXERCICE : 26 (quorum : 14)
PRÉSENTS : 18 **POUVOIRS :** 6 **VOTANTS :** 24

L'an deux mil vingt-six, le deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Goven s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Madame Nathalie BERTHO, première adjointe.

PRÉSENTS : Nathalie BERTHO, Grégory LANCELOT, Elodie BOUTARD, Laurent KERIVEL, Marie-Anne MONVOISIN, Jean-Marie LANGE, Florence GOURMELEN, Denis PORCHET, Anne-Charlotte MILLET, Géraldine TRONCA RAFFRAY, Alexandra PILLING, Julien SAVATON, Angélique GROSSI, Yanis NICOLAS, Mickaël DAUDIN, Bacha JARI, Marielle GALLIEN-GERARD, Martial GALLARD

POUVOIRS : Anthony MASSON donne pouvoir à Angélique GROSSI, Pierrick COULIOU à Laurent KERIVEL, Marie-Hélène AUBRÉE à Florence GOURMELEN, Cyrille BARON à Julien SAVATON, Nathalie DREAN à Jean-Marie LANGE, Fabienne HEMERY à Mickaël DAUDIN

ABSENT(S) : Loïc HERVOIR (excusé), Mickaël TANGUY (excusé)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Denis PORCHET

Aménagement du Territoire
2026.11.002 ACQUISITION DE LA PARCELLE AB 949 SISE 17 PLACE DE L'ÉGLISE

Rapporteur : Jean-Marie LANGE

Monsieur LANGE précise que les aménagements de trottoirs, voire de places de stationnement, autour de l'église en 1995, ont incorporé de fait, selon les lieux, des parties de propriétés privées, avec l'accord oral des propriétaires à l'époque. C'est le cas pour la propriété privée de Monsieur Nicolas LORENZI et Anne-Laurène RETO habitant au 17 place de l'Église où leur parcelle cadastrée section AB n° 949 d'une contenance de 70 m² est le terrain d'assiette du trottoir devant chez eux.



Il est proposé de régulariser la situation en acquérant ladite parcelle au prix de 1 €/m² net vendeur. M. Nicolas LORENZI et de Mme Anne-Laurène RETO ont déposé un courrier d'acceptation en ce sens le 21 octobre dernier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve l'achat de la parcelle cadastrée AB 949, d'une surface de 70 m², appartenant à M. Nicolas LORENZI et de Mme Anne-Laurène RETO, sise 17 place de l'église, au prix de 1 €/m² net vendeur, au titre de la régularisation foncière de l'emprise du trottoir au droit de leur propriété,**
- **Dit que les frais d'acte seront à la charge de la commune,**
- **Dit que l'acte de vente sera rédigé par Maître PINGUET, notaire à Goven,**
- **Autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.
Pour expédition conforme,

La 1ere Adjointe,
Nathalie BERTHO

MAIRIE DE GOVEN ★ R.F. ★ 35 (Ille-et-Vilaine)

Secrétaire de séance,
Denis PORCHET